



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture   |
| A013-211300017-20120410-20237-DE-1-1_0  |
| Date de signature : 12/04/12  |
| Date de réception : jeudi 12 avril 2012   |
|  <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.401**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET** : ACQUISITION D'UNE PARCELLE D'ENVIRON 17 M<sup>2</sup> À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTRÉE OI N°310 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DÉSENCLAVEMENT DU QUARTIER L'EPERON POUR LA JONCTION ENTRE L'ANCIEN CHEMIN RURAL ET LE CHEMIN DE LA ROSE

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Jean CHORRO, M. Robert FOUQUET, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.09

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10/04/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Stéphane PAOLI

**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : ACQUISITION D'UNE PARCELLE D'ENVIRON 17 M<sup>2</sup> À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTRÉE OI N°310 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DÉSENCLAVEMENT DU QUARTIER L'EPERON POUR LA JONCTION ENTRE L'ANCIEN CHEMIN RURAL ET LE CHEMIN DE LA ROSE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville a décidé de supprimer l'accès direct sur la voie rapide Avenue de la Première Division Française Libre qui présente un caractère très dangereux et de créer une nouvelle voie de désenclavement du Quartier de l'Eperon.

Pour permettre la réalisation de ces travaux d'intérêt général, il est nécessaire d'acquérir une parcelle d'une surface d'environ 17 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section OI n° 310 appartenant aux consorts LE JAN.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet de création d'une voie de désenclavement qui a déjà commencé par une acquisition foncière dans le cadre d'une procédure déclarée d'utilité publique.

D'un commun accord, le prix a été fixé à 1 335,35 €.

Madame Monique LE JAN (usufruitière) a donné son accord pour le prix proposé par courrier du 18 février 2012,

Madame Gaëlle LE JAN (nu-proprétaire), a donné son accord pour le prix proposé par courrier en date du 28 février 2012,

Monsieur Guillaume LE JAN (nu-proprétaire), a donné son accord pour le prix proposé par courrier en date du 28 février 2012.

Madame Bénédicte LE JAN (nu-proprétaire), a donné son accord pour le prix proposé par courrier en date du 02 mars 2012.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition de l'emprise correspondante d'environ 17 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section OI n° 310.

- **DIRE** que le prix de cette acquisition est fixé à 1 335,35 €.

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer le ou les actes à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

- **DIRE** que la dépense correspondante, soit de 1 335,35 € sera imputée sur la ligne budgétaire **90824-2112-00951** qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.401 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE D'ENVIRON 17 M<sup>2</sup> À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTRÉE OI N°310  
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DÉSENCLAVEMENT DU QUARTIER L'EPERON  
POUR LA JONCTION ENTRE L'ANCIEN CHEMIN RURAL ET LE CHEMIN DE LA ROSE**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 49</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 42</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 0</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 0</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 49</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 49</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 0</b>  |

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Surface 17m<sup>2</sup>  
sur parcelle OI N°310

Document reçu

0310

Rampe

OI N°310  
Mme. JOLEAUD Monique  
Mle.LE JAN Bénédicte  
Mme.LE JAN Gaëlle  
M.LE JAN Guillaume

M. CLAPIER Bernard  
OI N°321

Surface 27m<sup>2</sup>  
sur parcelle OI N°321

OI N°319  
REAL ESTATE CONSULTANCY

N°296

